

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 26 (1955)
Heft: 10

Artikel: Pourquoi une deuxième correction des eaux du Jura?
Autor: Fell, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824932>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXVI^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N^o 10. Octobre 1955

SOMMAIRE

Pourquoi une deuxième correction des eaux du Jura ?
La mise sous protection définitive de l'Etang de la Gruère
Chronique économique

Pourquoi une deuxième correction des eaux du Jura ?

Un peu d'histoire

Un jour de juin de 1821, le jeune Schneider, âgé de 17 ans, qui apprenait le français dans le Jura, était monté au Chasseral avec ses camarades. Il était natif de Meienried, près de Büren, où son père tenait l'auberge « Zur Galeere » et faisait le métier de cordier et d'agri-
culteur.

Une fois de plus, le Seeland et la région des trois lacs étaient inondés. L'Aar avait débordé, envahissant tout, ravageant les cultures. Le jeune Schneider n'avait aucune peine à imaginer la détresse de ses parents, les récoltes sous l'eau, la terre emportée, le gravier recouvrant les champs.

Ce jour-là, Johann-Rudolf Schneider, jura, en présence de ses camarades, de débarrasser son pays du « Démon de l'Aar ».

Schneider était un garçon très intelligent. Né le 23 octobre 1804, sixième enfant d'une grande famille, il décida de se vouer à la médecine. Après son séjour dans le Jura, il alla étudier à Berne. En 1827, il passait ses examens et s'établissait à Nidau où il ne tarda pas à gagner la confiance de ses concitoyens.

Il lui fallut quarante ans de lutte pour réaliser la promesse qu'il avait faite. Lorsqu'il mourut, en 1880, il y avait deux ans à peine que ce qu'on a appelé curieusement la Correction des eaux du Jura — alors que c'est de l'Aar qu'il s'agit — était achevée.

Le nom peu poétique de Correction des eaux du Jura cache, en réalité, une des grandes et belles réalisations sociales de la Suisse du XIX^e siècle.

L'Aar s'ensable

Au cours des lointains âges géologiques, l'Aar a modifié souvent son cours. A un moment donné, elle a même coulé dans le lac de Neuchâtel. Lorsque le Plateau suisse se fut en quelque sorte stabilisé, l'Aar perdit son impétuosité première. D'Aarberg, en de nombreux méandres, elle se dirigea vers Büren et Soleure.

En aval de Soleure, l'Aar reçoit les eaux de l'Emme... mais aussi ses sables et ses graviers flottants. A la longue, les dépôts de l'Emme eurent pour effet de ralentir encore plus le courant de l'Aar et, peu à peu, la rivière s'ensabla.

C'est ainsi qu'au moment de la fonte des neiges et des grandes pluies orageuses, lorsque les rivières des Alpes bernoises et des Alpes fribourgeoises bondissaient vers la plaine, l'Aar, arrivée dans le Seeland, ne trouvant pas un lit assez incliné, se répandait dans le pays.

Le « Démon de l'Aar »

Au début de la période romaine la situation doit avoir été supportable ; car, les Romains, en construisant la route Avenches-Soleure à travers les Grands Marais semblent n'avoir pas prévu ces inondations.

C'est vers le XVI^e siècle que la situation empira. A Nidau, par exemple, c'est dès cette époque qu'on se vit obligé de surélever les rez-de-chaussée. Les lamentations se firent toujours plus nombreuses et l'Etat de Berne dut, très souvent, se pencher sur ce problème. En 1584, un pasteur seelandais écrivait : « Cette année nous a valu un bien vilain temps. A la Pentecôte, l'Aar a grossi au point qu'elle a débordé partout, pénétrant pendant deux jours dans les maisons. Elle a recommencé le jeudi 9 juillet ; le lendemain, elle a inondé près et champs au point que l'eau arrivait à la hauteur des épis. De grandes quantités de foin ont été emportées. A Arch, de nombreuses gerbes ont disparu ; chez nous, on n'avait pas encore commencé la moisson. »

L'Aar, quand elle se déchainait, refoulait l'eau de la Thielle et c'est ainsi que les lacs de Bienne, de Neuchâtel et de Morat, ne pouvant plus écouler leurs eaux, transformaient la région en un immense lac marécageux, qui allait d'Orbe à Granges.

Il en résultait que d'immenses espaces de terre n'étaient que marécages et que nul n'en revendiquait même la propriété. On y faisait à peine brouter le bétail. Les terres un peu surélevées étaient cultivées ; mais, souvent, tout le travail de l'agriculteur était anéanti par un soudain caprice de l'Aar. La misère régnait dans le Seeland. La maladie, due à l'insalubrité du climat, achevait d'en faire un pays maudit où beaucoup de gens étaient acculés à la mendicité. Les Biennois de la génération d'hier se souvenaient que, dans les années 1860, on voyait souvent les petits Seelandais venir mendier aux portes de la gare de Bienne.

Le problème était immense. On tenta d'apporter quelques remèdes ; mais, dès le XVIII^e siècle, on avait compris que la seule solution con-

sisterait à conduire l'Aar dans le lac de Biemme, où cette rivière pourrait, à loisir, déposer ses alluvions.

Réaliser cette œuvre représentait un travail de titan.

Le projet « La Nicca »

C'est devant cette tâche gigantesque que se trouvait le jeune médecin Johann-Rudolf Schneider en arrivant à Nidau.

En 1831, en 1832, de graves inondations se produisirent. En 1833, cent-vingt citoyens se réunirent à Morat, sous la présidence de Schneider. Ils prirent la décision unanime de s'atteler au travail.

Il ne nous appartient pas, ici, de retracer l'histoire de la première Correction des eaux du Jura. Résumons-la très brièvement.

En 1841, l'ingénieur grison La Nicca, auquel on avait demandé un projet, présenta les premiers résultats de ses études. Il conseillait de diriger l'Aar dans le lac de Biemme, en partant d'Aarberg et en se dirigeant vers Hagneck et Täuffelen. De Nidau à Büren, en suivant à peu près le lit de la Thielle, il faudrait creuser un canal de sortie. Entre les lacs de Biemme et de Neuchâtel, on canaliserait la Thielle et on en ferait de même de la Broye entre les lacs de Neuchâtel et de Morat. Enfin, il faudrait également corriger le lit de l'Aar en aval de Büren et jusqu'à l'embouchure de l'Emme. En outre, le niveau des trois lacs devrait être abaissé d'un peu plus de deux mètres. Certains travaux secondaires étaient prévus, entre autres, le drainage du Grand Marais. Le coût des travaux était devisé entre 9 à 14 millions.

Le projet La Nicca a été exécuté à peu près à la lettre et toutes les prévisions de l'ingénieur se sont révélées justes au cours des ans.

Une lutte de quarante ans

La Correction des eaux du Jura intéressait directement cinq cantons, ceux de Berne, de Neuchâtel, de Fribourg, de Vaud et de Soleure. Le fédéralisme était encore très vif dans la Suisse d'alors, ce qui n'était pas sans compliquer les choses. En 1837, Schneider avait été nommé conseiller d'Etat et il se trouvait, heureusement, à un poste de commande. Entré plus tard au Conseil national, il put, là aussi, œuvrer avec succès.

Après de nombreuses interventions et une lutte qui dura des années, Schneider et ses amis l'emportèrent. En 1867, le Conseil national vota l'exécution du projet La Nicca, lui accordant une subvention de plus de quatre millions.

Les cantons intéressés se mirent à l'œuvre. Etant souverains, ils n'exécutèrent pas toujours à la lettre le projet et c'est bien pour cette raison, en partie, qu'on se trouve aujourd'hui devant une Deuxième correction des eaux du Jura.

Le premier coup de pioche fut donné en 1868. On commença par creuser le canal de Nidau à Büren. Le canal Aarberg-Hagneck fut commencé en 1875 et terminé en automne 1878. La correction de la Broye

et celle de la Thielle ne furent terminées qu'en 1885, respectivement 1894.

Des travaux avaient été prévus en aval de Büren. Le canton de Soleure les jugea superflus et c'est ainsi qu'il bénéficia, sans bourse délier, de la Correction des eaux du Jura, ce que certains ne manquent pas de lui reprocher, aujourd'hui encore.

Les trois lacs furent abaissés de 2 mètres 10. Ce phénomène eut pour effet de modifier profondément les rives et, par endroits, de larges bandes de terre apparurent. On enregistra, ici et là, des glissements de terrains et des écroulements de murs.

Le Seeland fut, lui aussi, entièrement transformé dans son aspect. On avait projeté de modifier l'ancien lit de l'Aar. Réflexions faites, on se contenta de le rapetisser. Aarberg, qui avait été entouré d'eau jusqu'alors, changea de silhouette. Par endroits, il fallut naturellement construire un pont ; ailleurs, on dut en modifier le profil.

Comme nous l'avons écrit, le Dr Johann-Rudolf Schneider eut le bonheur de survivre deux ans à ce grand événement qui couronnait sa carrière.

Les bienfaits d'une grande œuvre

Les bienfaits de la Correction des eaux du Jura se firent bientôt sentir et la région des lacs, naguère pauvre, devint peu à peu très prospère. D'immenses étendues de terre furent rendues à l'agriculture. Reproduisons un passage que cite M. P. Glasson, dans son étude : « A l'endroit où s'élève, aujourd'hui, Bellechasse, entouré de son grand domaine, s'étendait encore, en 1898, une vaste plaine morne, coupée de fondrières et d'étangs, éventrée de bourbiers, de flaques d'eau croussantes et de tourbières abandonnées. La région était peu salubre et déserte. Le silence y régnait, à peine troublé par le coassement des grenouilles et les cris de la faune aquatique. Cinquante ans d'efforts tenaces ont rendu méconnaissable la contrée du Grand Marais. Les marécages sont devenus des terres fertiles et, aussi loin que porte le regard, on n'aperçoit que champs, prés et cultures, arbres fruitiers, troupeaux paissants, granges et greniers, bâtiments de toute taille. »

Des imperfections

Bientôt les travaux accomplis révélèrent quelques imperfections.

L'écluse de Nidau, qui avait été réclamée par les cantons de Neuchâtel, de Fribourg et de Vaud, était une construction primitive. Elle dut être améliorée une première fois. Il se révéla que, lors des hautes eaux, elle ne pouvait être actionnée assez rapidement. En 1910, lors des grandes inondations, les cantons romands demandèrent avec insistance qu'on la fasse sauter. Les réclamations étaient amplement justifiées, et l'on rénova la partie centrale de l'écluse. Ce n'était qu'un pis aller. Enfin, entre 1936 et 1940, les écluses modernes furent érigées, cette fois en aval de l'embouchure de la Thielle.

Vers une nouvelle étape

Nous voici arrivés au seuil d'une nouvelle étape.

Notre génération, pour laquelle les bienfaits de la première Correction des eaux du Jura sont choses acquises et surtout oubliées, réclame le perfectionnement de l'œuvre.

Les riverains ont souvent construit trop près du lac et ils se plaignent des inondations périodiques. Les terrains drainés se sont affaissés d'un mètre, voire d'un mètre et demi. Ils sont parfois inondés lors des hautes eaux.

En aval des lacs, le long de l'Aar, des usines électriques ont été construites. Elles considèrent les trois lacs comme un merveilleux bassin d'accumulation et elles rêvent d'utiliser l'eau au mieux de leurs intérêts. Or, ces intérêts sont souvent diamétralement opposés à ceux des riverains.

Dès 1918, la question de la Deuxième correction des eaux du Jura se posa chez nous. La Direction des travaux publics du canton de Berne fut chargée d'étudier le problème. Une conférence intercantonale fut convoquée et elle conclut à la nécessité de poursuivre l'étude de la question.

Le canton de Berne chargea l'ingénieur Arthur Peter de la mission d'élaborer un projet. M. Peter, après avoir étudié toutes les améliorations qui avaient été préconisées depuis 1896, présenta, en 1921, déjà, le projet qui, aujourd'hui, est à la base des pourparlers.

Il faut pouvoir régler le niveau des lacs avec précision

La situation actuelle peut se concrétiser de la façon suivante.

Des appareils de contrôle sont posés un peu partout dans la région des Alpes et du Plateau, et ils sont en relation directe avec une station située à Berne où, à n'importe quel moment, on peut, grâce à des bandes enregistreuses, établir la situation. On peut donc prévoir les crues très exactement. Les écluses de Nidau, de leur côté, sont parfaitement maniables. Malheureusement, c'est tout.

Quand une crue s'annonce, il faudrait pouvoir vider le lac de Biemme afin de recevoir sans inconvénient les masses d'eau. Hélas, le canal de Nidau-Büren n'est pas assez sensible. Et pourquoi ? Parce que sa pente n'est pas assez inclinée. C'est ainsi que, lorsque le lac est à son niveau normal, on a beau ouvrir toute grandes les écluses de Nidau, l'eau ne s'écoule pas.

Que faire ? Il faut approfondir le canal de Nidau-Büren et élargir les canaux de la Thielle et de la Broye pour obtenir un grand bassin d'accumulation dont on puisse régler le niveau rapidement et avec précision. En outre, la limite d'étiage et la cote d'inondation devraient être abaissées d'un mètre environ. Cette œuvre devrait être complétée par d'importants travaux de correction en aval de Büren. Entre autre, il faudrait creuser la dalle rocheuse qui se trouve au-dessous de Soleure. Afin de ne pas mettre en danger les travaux d'infrastructure de la ville de Soleure, lorsque les eaux sont trop basses, il s'agirait

de construire des écluses en aval du chef-lieu pour retenir et régulariser les eaux. Il en résulterait la possibilité de construire une usine électrique dans la région de Wangen-sur-l'Aar.

Le projet Peter fut soumis, en 1928, à une commission où étaient représentés tous les cantons intéressés et il fut approuvé dans ses grandes lignes.

Mais, il a fallu les inondations de 1944, puis celles de 1950 et de 1952, qui produisirent d'importants dégâts, pour redonner au problème son actualité. En août 1952, les cantons intéressés adressèrent une requête à la Confédération. Le coût des travaux était devisé à 52 millions et leur durée fixée à 15 ans. Les requérants demandaient à la Confédération une participation de 50 %, ce qui représenterait une subvention annuelle de 3 millions et demi.

L'affitude de la Confédération et celle des cantons

En juin 1954, feu M. le conseiller fédéral Escher a fait connaître le point de vue de la Confédération. Il s'agit d'une belle œuvre, a-t-il déclaré, et la Confédération est d'accord d'aider les cantons dans la mesure de ses possibilités. Elle est prête à déléguer un ou deux observateurs à la commission intercantonale ; elle approuve les travaux pratiques qui ont été accomplis jusqu'à présent et il souhaite que ceux-ci avancent rapidement.

La parole est donc aux cantons intéressés.

Il convient de résumer la position prise par chacun d'eux. Dans la brochure « De la première à la deuxième correction des eaux du Jura », qui a été éditée il y a quelques mois et à laquelle nous avons emprunté l'essentiel des détails cités ici, les cantons ont exprimé leur avis.

M. Paul Chaudet, alors conseiller d'Etat vaudois, après avoir souligné les bienfaits de la première correction, concluait son exposé : « En ce qui concerne les questions posées par les usines électriques sur l'Aar, l'intérêt du canton de Vaud est de voir fixer une limite d'étiage des lacs aussi basse que possible, afin de libérer le plus grand volume disponible à l'absorption des crues.

» La situation est bien souvent fort différente dans les autres cantons. Le projet en a tenu compte.

» Il est certain qu'aujourd'hui le rendement de la production d'énergie électrique ne doit pas être négligé.

» Les trois lacs du Jura sont à être utilisés dans une certaine mesure comme lac d'accumulation. Le projet de la 2^e correction, ainsi que le règlement de manœuvre du barrage de Nidau, doivent tenir compte de ces circonstances.

» Il est équitable par conséquent, que les usines de l'Aar participent aux frais de la Correction des eaux du Jura. Le canton de Vaud ne saurait laisser augmenter sa participation si les usiniers de l'Aar devaient obtenir, contre toute attente, une exonération de leur participation.

» Situé en amont du périmètre intéressé, le territoire vaudois est exposé dans une moindre mesure que ceux de ses voisins riverains. Compte tenu de l'intérêt général, le canton de Vaud ne refusera cependant pas de participer au financement de l'œuvre. Il contribuera ainsi à parachever ce qui a été entrepris avec succès au siècle dernier et qui a déjà porté ses fruits, dont la collectivité entière doit pouvoir bénéficier. »

Le canton de Neuchâtel craint les basses eaux avant tout

M. P.-A. Leuba, conseiller d'Etat neuchâtelois, après avoir souligné les bienfaits de la première correction mais aussi les inconvénients qui en résultèrent, déclare qu'il n'y a pas lieu d'exagérer outre mesure le danger des hautes eaux. Si certains en souffrent, c'est pour n'avoir pas tenu compte de la cote des hautes eaux fixée par La Nicca. Ce qui, à ses yeux, inquiète bien plus, ce sont les eaux trop basses :

« Les basses eaux nuisent, en effet, très gravement à divers intérêts d'ordre général et public : l'hygiène publique, la sécurité des habitants, la pêche et enfin la navigation.

» Hygiène : chacun comprendra aisément qu'en cas d'eaux trop basses, la plupart de nos canaux et égouts collecteurs, de même que bien d'autres déversoirs, déposent leurs eaux usées ou autres matières trop près des rives, parfois même à sec.

» Sécurité : nombre de bâtiments sont construits, en bordure du lac, sur pilotis de bois. Ces pilotis pourrissent lorsqu'ils ne sont plus entourés du terrain humide habituel, ou lorsque, alternativement et selon les variations exagérées du niveau des eaux, ils passent du sec à l'humidité et vice-versa. On risque donc des fissures et même des effondrements de bâtiments.

» Pêche : les eaux trop basses sont excessivement nuisibles aux intérêts de la pêche. La fraie ne peut se faire dans de bonnes conditions et l'on risque, à ce régime, la dépopulation du lac.

» Navigation : enfin, en cas de basses eaux, les ports et les canaux, totalement ou partiellement à sec, ne permettent la circulation normale des bateaux. Elle arrive parfois même à la supprimer totalement.

» Nous sommes donc, nous, Neuchâtelois, entièrement acquis au projet de la Deuxième correction des eaux du Jura, mais à la condition primordiale que la question du niveau minimum des eaux des lacs jurassiens, spécialement du lac de Neuchâtel, soit réglée de façon très claire et très nette. Nous devons avoir la garantie absolue que, sous aucun prétexte, on ne descendra dorénavant au-dessous de ce niveau minimum, dont la cote devra être fixée en tenant compte de la pleine sauvegarde de nos intérêts les plus légitimes. »

Un « niveau supportable »

La réponse de M. P. Glasson, conseiller d'Etat fribourgeois, résume, en quelque sorte, la position prise par les cantons romands :

« Ainsi qu'il a été dit plus haut, les avis sont partagés à son sujet. En tant qu'elle vise à empêcher les inondations qui se sont produites et qui causent d'importants ravages, il ne saurait y avoir d'opposition de principe à la réalisation d'un tel but. Aussi bien n'est-il pas étonnant que le Grand Conseil de notre canton ait entendu les députés des régions d'Estavayer-le-Lac et de Morat se plaindre après les inondations de 1944 et de 1950, pour ne citer que celles-là, des dommages relativement considérables qui avaient été causés aux corporations de droit public et aux particuliers. Mais si l'unanimité s'est faite sur le mal, il n'en est pas de même des causes et des remèdes propres à y remédier. D'aucuns incriminent le barrage de Nidau et pensent qu'une application stricte du règlement technique qui régit l'ouverture des écluses serait de nature à empêcher le retour des inondations. D'autres estiment qu'un élargissement et un approfondissement du lit du canal de la Broye seraient en outre indispensables.

» Toutefois, s'ils craignent les inondations, ils craignent bien plus encore les eaux trop basses. C'était, entre autre, l'avis du directeur des Travaux publics d'alors qui, répondant à une interpellation en 1945, s'exprimait comme suit : « On a soulevé la question de la nouvelle correction des eaux du Jura... Nous avons examiné le nouveau projet. Nous n'avons cessé de soutenir que celui-ci n'était pas dans l'intérêt de notre population. La cote du lac de Morat serait abaissée de 1 m. 20, celle du lac de Neuchâtel de 1 m. 33 et celle du lac de Biemme de 1 m. 20. Vous voyez d'ici les conséquences qui en résulteraient pour les riverains. » Un député du Lac ne s'exprimait pas différemment en 1950 quand il proclamait qu'il y avait lieu de s'opposer à une seconde correction des eaux du Jura « dans l'intérêt des cultures dans les marais, car le niveau d'eau, qui a baissé de un mètre dans l'espace de trente ans, doit être maintenu à la cote actuelle ».

» Si l'on s'en tient au texte de la requête au Conseil fédéral, le projet prévoit d'abaisser les hautes eaux des lacs à un « niveau supportable ». Il faudra veiller à ce que ce soit bien le cas. Le canton de Fribourg a, ici, le même intérêt que celui de Neuchâtel : il peut se rallier au projet de 2^e correction des eaux du Jura à la condition que la question du niveau minimum des eaux des lacs jurassiens soit réglée de façon claire et respecte intégralement les intérêts d'ordre public et privé en présence.

» L'on voit ainsi que le niveau des lacs du Jura ne doit être ni trop haut, ni trop bas, pour qu'il puisse donner satisfaction aux Fribourgeois. En d'autres termes, toutes les mesures doivent être prises pour obtenir une régularisation aussi parfaite que possible du niveau des eaux. Parmi celles-ci, la manœuvre appropriée des écluses de Nidau n'est certes pas la dernière à considérer. Ainsi qu'il était dit en 1884, lors d'un débat au Grand Conseil, le barrage de Nidau reste la « clef de voûte » de la correction des eaux du Jura. Mais le rôle, en période de hautes eaux, des éclusiers du lac de la Gruyère aussi bien que de ceux de Brienz et de Thoune pour que les retenues soient faites au maximum, n'est pas négligeable non plus. Il est vrai que l'intérêt des usiniers de l'Aar est souvent différent, les trois lacs jurassiens devant pouvoir être utilisés dans une certaine mesure comme lacs d'accumulation. Cet intérêt doit être respecté pour autant qu'il ne rende pas la situation des riverains insupportable. En outre, il est équitable que lesdits usiniers participent aux frais de la 2^e correction au prorata de leurs intérêts. S'il devait en être autrement, les Fribourgeois ne sauraient accepter une augmentation de leur participation financière ou

devraient exiger que la régularisation ne soit pas établie en tenant compte des usines électriques, mais uniquement de la situation des riverains.

» Enfin il semble incontestable que les mesures prévues par le projet de 2^e correction sont de nature à contribuer à la réalisation du but recherché. Il reste à former le vœu que grâce à l'entente des cantons intéressés, à la compréhension de la Confédération et à celle des populations intéressées, cette 2^e correction des eaux du Jura puisse parachever l'œuvre entreprise le siècle dernier. »

L'ingénieur cantonal, M. J. Luchsinger, a répondu pour le canton de Soleure. Il conteste que les corrections prévues, jadis, entre Büren et Attisholz, auraient apporté une amélioration. A ses yeux, il est évident que la Deuxième correction doit être envisagée comme un tout, et il souhaite que l'on réalise, d'un commun accord, une œuvre utile à la communauté.

La position du canton de Berne est connue, puisque c'est Berne qui a pris l'initiative des opérations et qui a élaboré le projet.

L'accord étant réalisé, dans ses grandes lignes, la Confédération ayant donné son assentiment de principe, il semble qu'une décision doive pouvoir intervenir sans trop tarder.

En juillet dernier, le communiqué suivant a paru dans la presse :

« Le comité intercantonal provisoire pour la réalisation de la 2^e Correction des eaux du Jura s'est réuni à Morat, sous la présidence du conseiller national Hans Müller, d'Aarberg. Il a été annoncé que tous les comités des cantons intéressés, à savoir, Vaud, Fribourg, Neuchâtel, Berne et Soleure ont été constitués. Après examen et l'approbation des statuts, le comité intercantonal aura en main l'instrument qui lui permettra d'intensifier ses efforts avec succès. Au cours de la discussion sur la situation hydrologique actuelle dans la région des eaux jurassiennes, l'assemblée a constaté qu'en cas d'un nouvel ajournement des corrections envisagées, il faudrait éventuellement compter avec de nouveaux dégâts pouvant s'élever à des millions de francs. C'est pourquoi le problème revêt une importance capitale. »

Voilà où en est la question. Puisse-t-on ne jamais oublier, que, derrière ces discussions techniques, se cache une des plus belles et de plus grandes réalisations sociales de la Suisse de 1848.

René FELL.